



Injonction de payer 8 ans apres

Par **maygane59**, le 10/11/2015 à 11:21

Bonjour , je me permets de vous contacter car je suis perdu voila il y as 8 ans j'ai fais un crédit a la consommation pour une cuisine auprès du magasin BUT donc société de crédit Fidem . J'ai eu quelques soucis pour les paiement . mais jamais de relance de leurs part aujourd'hui 8 ans après j'ai eu la visite d'un huissier , qui m'as dis qu'il y avait une injonction de payer . Au RSA actuellement avec 2 enfants je ne peux pas me permettre de régler mais j'ai tellement eu peur que l'on me saisissent le peu que j'ai , je paye 100 e tous les mois mais je n'en peux plus je ne m'en sors pas ... après 8 ans il y as bien forclusion . Est il possible , et légal de ne plus payer en étant dans mes droit ? d'après les forums que j'ai pu lire après 2 ans nous ne sommes plus obligé de régler en sachant que je n'ais était mise au courant de rien pas de relance rien et du jour au lendemain huissier et injonction, harcèlement téléphonique je suis perdu , je n'en peux plus aider moi s'il vous plait .

Par **youris**, le 10/11/2015 à 18:35

bonjour,
il faut demander à l'huissier s'il possède un titre exécutoire, c'est à dire un jugement, vous condamnant à payer avec la date du jugement et le lieu du tribunal qui a rendu cette décision.
à défaut de titre exécutoire, l'huissier agit à titre amiable et n' a aucun pouvoir contre vous.
dès l'instant ou vous payez tous les mois, il n'y a pas de prescription, il faudrait attendre 2 ans après le premier impayé pour faire jouer la prescription.
salutations